



Comité social d'administration extraordinaire de l'AEFE du 5 avril 2023

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU

Monsieur le Directeur général, mesdames et messieurs les membres du CSA,

En France, les mobilisations massives à l'appel de l'Intersyndicale ont montré et continuent de montrer l'opposition claire à la réforme des retraites des salarié-es au sein de l'interprofessionnelle public privé. La poursuite du mouvement et son suivi montrent la détermination de toutes et tous face à cette réforme injuste qui pénalise les plus modestes.

Dans le réseau, si les professeurs, mais pas que, se mobilisent autant, c'est qu'ils sont frappés par une **double sanction**. En effet, depuis 2017, le nombre de fonctionnaires détachés dans les établissements français ne cesse de chuter au profit d'un recrutement des mêmes personnes **sous contrat local**. Mais sous ce statut, les personnes concernées **ne cotisent plus au système de retraite français**. L'allongement de la durée de cotisation, combinée aux longues études non-comptabilisées dans les trimestres, forcera donc les enseignants et les enseignantes à travailler bien au-delà des 64 ans annoncés ou à partir avec des pensions très faibles.

Les personnels détachés sont lourdement impactés par cette réforme puisque beaucoup d'entre eux ont des **carrières hachées en raison de périodes de disponibilité régulières**. Ils ont donc beaucoup de difficultés pour atteindre le nombre de trimestres nécessaires à une carrière complète.

Hors Europe, les personnels employés en contrat local **cotisent dans les pays d'accueil sans que ces trimestres puissent être validés en France**, sauf s'ils cotisent via la CFE en plus du système de retraite du pays d'accueil. Ces cotisations sont très élevées notamment parce que la base de calcul est le salaire indiciaire qu'ils percevraient s'ils étaient en poste en France. Certains doivent renoncer, faute de pouvoir payer.

Les femmes sont autant impactées qu'en France par cette réforme, et même plus, puisque certaines d'entre elles suivent leur conjoint (employé dans le privé par exemple) et restent donc sans activité durant des périodes plus ou moins longues.

Pour toutes ces raisons, nous sommes persuadés que ce mouvement se poursuivra dès demain en France comme dans le réseau.

C'est dans ce contexte que les organisations syndicales représentées au CSA et au CA de l'AEFE apprennent au détour d'une audition lors de l'Assemblée des français de l'étranger qu'une consultation sur l'enseignement français de l'étranger de grande envergure est lancée !

Alors qu'il en va de l'avenir de l'opérateur public, les décisions sont prises sans ou contre l'avis de la majorité des acteurs. Les déconventionnements se multiplient (Dubai mais aussi menaces à Alicante, Villanueva), faisant fi de toutes les règles les plus basiques du respect des communautés et des personnels.

Monsieur le Directeur Général, cette fuite en avant est dangereuse. Nous vous interpellons ici solennellement au nom de tous les personnels, pour défendre l'opérateur public, et l'empêcher de disparaître.